

Retrouvez au travers de ce document tous les sujets évoqués lors du dernier comité syndical de l'année. Bonne lecture !

PCRS* : LE SYDER VA MUTUALISER LES FONDS DE PLAN POUR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Le SYDER sera l'autorité publique locale compétente pour l'établissement et la gestion du **Plan de Corps de Rue Simplifié* (PCRS)** sur le territoire du Rhône. Ce plan permettra une mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données des réseaux. Il localisera précisément tous les ouvrages comme l'impose la réforme "anti-endommagement des réseaux, en vigueur depuis le 1er juillet 2012.

Pour sa bonne réalisation, le comité syndical a approuvé une convention bipartite avec le **Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)**. Ce partenariat vise à mutualiser les coûts d'acquisition, de gestion et de maintien d'un fond de plan à très grande échelle de type imagerie aérienne de précision, mis à jour régulièrement.

Ce projet vise à faciliter les échanges autour d'un document commun avec les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, publics ou privés (des communes et communautés de communes aux gestionnaires de réseaux et de voiries).

POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

De nombreuses décisions à caractère financier ont été prises. Au delà des délibérations classiques de fin d'année comme :

--> les décisions modificatives : inscription des crédits en dépenses et en recettes au niveau des chapitres en section d'investissement pour les budgets annexes "photovoltaïque" et "régie chaleur".

--> l'ouverture anticipée des crédits pour 2022 sur tous les budgets, qui permettront au syndicat d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs.

Les délégués syndicaux ont surtout adopté la **nouvelle nomenclature comptable dite M57** (qui sera obligatoire en 2024 pour toutes les collectivités). Elle facilitera la gestion pluriannuelle du budget du syndicat.

Ainsi le budget du SYDER va être modifié de manière substantielle sur les points suivants :

- Gestion des amortissements des immobilisations
- Gestion pluriannuelle des investissements
- Fongibilité des crédits entre chapitres

Par ailleurs, le comité syndical a voté :

--> les contributions annuelles d'adhésion à l'identique de 2021

--> le coefficient de répercution 2021 définitif et le coefficient provisoire 2022

SUIVI DES PÉNALITÉS AUX ENTREPRISES

Le comité a adopté 11 protocoles transactionnels pour solder le dossier des pénalités avec des entreprises pour les marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public 2014 à 2016, de travaux 2016 et des bureaux d'études pour la maîtrise d'oeuvre 2016.

Ces protocoles éteignent ainsi définitivement tout litige lié à l'application des pénalités contractuelles.

DE NOUVEAUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES AU SYDER

LA COMMUNE DE ST LAURENT DE MURE TRANSFÈRE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE DE DISTRIBUTION DE GAZ AU SYDER

Le comité syndical a validé l'adhésion de St Laurent de Mure à la compétence optionnelle "distribution publique de gaz".

A ce jour, 86 communes du territoire du Rhône ont transféré cette compétence au SYDER. Le syndicat confie alors à un concessionnaire, en l'occurrence GRDF, la distribution de gaz. Le SYDER se charge de l'étude et de la création du service sur de nouveaux périmètres à la demande des communes.

Véritable élément stratégique permettant de desservir chaque citoyen en gaz, ce contrat de concession permet d'intégrer les enjeux toujours plus nombreux autour de l'efficacité de la desserte, de la minimisation des coûts tout en garantissant un service public de qualité.

La négociation de ce nouveau contrat, arrivant prochainement à échéance, présente aussi des enjeux notamment celui de « verdir » le gaz acheminé dans les réseaux du SYDER. Le nouveau contrat devra donc intégrer des actions en faveur de la transition énergétique et écologique afin de se conformer aux directives européennes.

Il permettra aussi d'avoir des investissements nécessaires pour projeter le Rhône dans un avenir toujours plus durable.

Enfin la configuration du territoire de desserte du SYDER est favorable au développement de la méthanisation. Il serait donc intéressant de développer cet axe dans le cadre des négociations à venir.

2 COMMUNES TRANSFÈRENT LA COMPÉTENCE IRVE AU SYDER

Les communes de St Forgeux et Souzy ont choisi le SYDER pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur leur territoire. Retrouvez via ce lien toutes les informations relatives aux bornes installées :

<https://www.izivia.com/carte-borne-recharge-izivia>



REPRISE PAR LANTIGNIÉ DE LA COMPÉTENCE GAZ

A l'occasion de la révision des statuts du SYDER, la commune de Lantignié a souhaité reprendre sa compétence gaz. En effet, celle-ci est sans objet puisque la commune n'est pas desservie.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE PROJET DE SAINT-PIERRE-LA-PALUD

La commune de Saint-Pierre-La-Palud, adhérente au SYDER, a entrepris des travaux de rénovation de la toiture de sa salle des fêtes et installe des panneaux photovoltaïques avec l'aide du SYDER.

La commune, au titre de ces travaux a effectué une demande de subvention dans le cadre du plan France Relance (CRTE) et a obtenu 35 397€, sur un montant total estimé des travaux de 78 660€. Elle va donc le reverser au SYDER qui porte le projet pour son compte.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE) ONT ÉTÉ ÉLUS

Le comité a désigné les délégués appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

Cette instance a pour mission de coordonner l'action de ses communes membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données à l'échelle du territoire du syndicat, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La commission est composée d'un nombre égal de délégués du SYDER et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en tout ou partie inclus dans le périmètre du syndicat. La coordination est un atout dans un secteur de l'énergie sensible et changeant.

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL À ANSE

Le comité syndical a décidé de se réunir le 25 janvier 2022 sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) au domaine des communes à Anse. En fonction du contexte sanitaire du moment, ce comité pourra être l'occasion de souhaiter les voeux et de remettre les trophées.

DÉBAT OUVERT

Le Président a évoqué les différents axes d'amélioration du syndicat concernant la réalisation des travaux pour le compte des communes. Un échange a eu lieu avec les délégués présents qui ont partagé le fait que le SYDER devait intervenir plus rapidement et de manière plus coordonnée. Les problématiques de recrutement, les pénuries de matériaux, les difficultés d'approvisionnement ont aussi été évoquées.

Rejoignez-nous !



Facebook LinkedIn

ou sur
www.syder.fr

En BREF #5

COMITÉ SYNDICAL
SYDER

SALLE JEAN CARMET

MORNANT
30 NOVEMBRE 2021

PORTAIL ADHÉRENTS



Retrouvez toutes les délibérations de ce comité syndical dans votre espace adhérents.

Connectez-vous sur notre site Internet : www.syder.fr

Votre identifiant correspond à votre code INSEE. Votre mot de passe vous a été transmis par mail. Si vous l'avez égaré merci de nous faire parvenir un mail à informatique@syder.fr.

Cette espace dédié vous permet également de consulter votre historique comptable, le catalogue des équipements négociés, le suivi de vos demandes de travaux, vos sollicitations d'interventions...

LE + INFO

LE SYDER RETENU DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET COCOPEOP

La candidature de TEARA, portée par le SYDER, a été retenue le 16 novembre. COCOPEOP est l'acronyme de Conseillers à destination des Collectivités pour le développement de Projets Eoliens et Photovoltaïques.

Cet appel à projet consiste à la mise en place par le SYDER d'un réseau régional de conseillers à destination des collectivités du bloc communal (communes, EPCI) pour les accompagner dans le développement de projets d'énergie photovoltaïque et/ou éolien pouvant émaner de développeurs privés, citoyens ou publics.

L'ADEME soutiendra pendant 3 ans le SYDER pour financer 3 postes de conseillers en énergies photovoltaïque et éolienne sur le périmètre AURA dont 1 conseiller basé au SYDER pour les communes du Rhône.

Cela a aussi été l'occasion de rappeler que dans le cadre de l'AMI Mimosa (rénovation des bâtiments publics), Vincent BONARDI économiste de flux est à la disposition des communes et des communautés de communes pour effectuer un diagnostic des bâtiments communaux et ainsi offrir un accompagnement dans leurs rénovations énergétiques.

Le Président Malik HECHAÏCHI
et les Vice-présidents vous remercient de votre présence
et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Rejoignez-nous !



Facebook LinkedIn

ou sur
www.syder.fr